



HAL
open science

La mort sur parchemin. Variations narratives autour du décès au siècle des Lumières

Nahema Hanafi

► **To cite this version:**

Nahema Hanafi. La mort sur parchemin. Variations narratives autour du décès au siècle des Lumières. Vivre la mort, 2020. halshs-03011480

HAL Id: halshs-03011480

<https://shs.hal.science/halshs-03011480>

Submitted on 18 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tout mortel serait mal avisé de croire qu'il peut cerner la mort en quelques milliers de signes. Le sujet inquiète, interroge, fascine, scandalise et produit en conséquence nombre d'écrits ou de silences. Envisager le trépas, en historienne du XVIII^e siècle, s'entend de diverses manières : par les registres paroissiaux avec une approche démographique, par les textes religieux ou les testaments pour une lecture spirituelle, par les ex-voto ou les représentations iconographiques afin de saisir des aspects plus rituels ou relatifs à la maladie, par les enquêtes sanitaires pour en avoir une vision plus politique¹... Les sources ne manquent pas pour évoquer la mort objectivée, vécue, conjurée, ou mystifiée. Ce sont les discours intimes – la mort narrée en quelque sorte – qui nourriront ce propos, à une époque où elle fait partie du quotidien, à cause de la situation sanitaire et parce que les pratiques socio-culturelles l'intègrent pleinement à l'existence des vivants ; elle n'est pas encore pudiquement soustraite aux regards².

« Vivre » la mort, c'est l'écrire pour en informer l'entourage et les réseaux de sociabilité, épancher son chagrin, compter les richesses dont on hérite, parler de soi à travers le décès de l'autre... Les raisons qui poussent à prendre la plume lorsque survient le trépas sont multiples ; les récits composés n'en sont que plus différents. Ces variations narratives autour de la perte révèlent les représentations socio-culturelles relatives au corps, à la douleur, à la maladie, à la médecine ou encore à la foi, dont on tâchera de montrer les évolutions les plus saillantes au cours du XVIII^e siècle. Une grande place sera laissée aux mots des membres de la noblesse française ou helvétique, pour approcher, si ce n'est la mort réellement vécue, les manières dont on la convoque, l'explique, la conjure ou l'appelle de ses vœux³. En mobilisant différentes modalités d'écriture : correspondances privées, livres de raison, mémoires ou encore journaux intimes, on soulignera quelques traits essentiels du trépas, compris comme un événement social. On se propose ainsi de cheminer en ces récits intimes pour cerner la mort au quotidien, dans ses incertitudes, dans son refus aussi par des deuils impossibles, ou son souhait encore, via le suicide, mais aussi dans ce qu'elle met au jour : la force des liens affectifs se nouant au sein de la famille, autour de l'enfant et de la cellule conjugale.

Une mort omniprésente, ou le cycle naturel de la vie

La mort au XVIII^e siècle est bien plus commune qu'en ce début du XXI^e siècle : mortalité infantile, mortalité en couches, taux de morbidité, âge au décès... ; les

* N. Hanafi. Maîtresse de conférences en histoire moderne et contemporaine, CERHIO, Université d'Angers.

¹ La bibliographie sur ces thèmes est bien trop riche pour qu'on en propose ici un bilan. On se rapportera, en ce qui concerne plus spécifiquement l'objet de cet article, « la mort narrée » aux indications bibliographiques proposées dans BERTRAND Régis, CAROL Anne et PELEN Jean-Noël (dir.), *Les narrations de la mort*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2005, 298 p.

² Pour une approche socio-culturelle de la mort sous l'Ancien régime, voir notamment les travaux des années 1970 : VOVELLE Michel, *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1974 ; ARIES Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977 ; FAVRE Robert, *La mort dans la littérature et la pensée française au siècle des Lumières*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978.

³ On se concentrera ici sur un corpus de plusieurs centaines de lettres composées au XVIII^e siècle par des membres de la noblesse ou de la haute bourgeoisie française et helvétique. Les récents inventaires menés en Suisse sur le écrits du for privé apporteront certainement de nouveaux récits issus de milieux plus modestes (voir la *Base de données suisse d'écrits personnels*: egodocuments.ch, et l'équivalent français : ecritsduforprive.huma-num.fr).

indicateurs démographiques parlent d'eux-mêmes⁴. La proximité avec le trépas et sa présence quotidienne rendait-elle les individus insensibles ? S'y accoutume-t-on ? Lors des épisodes épidémiques, en net déclin au siècle des Lumières, des comportements d'indifférence ou d'apparente cruauté montrent à quel point ces maux déstructurent l'ordre social, comme en témoigne le dernier épisode de peste à Marseille en 1720. Toutefois la mort se vit surtout en dehors de ces tragédies collectives, dans l'intimité des maisons et la souffrance qui s'exprime dans les récits récoltés contredit l'idée d'une insensibilité. Ceci n'empêche que l'on cotoie la mort avec une plus grande aisance, car elle est plus visible. Robert Favre a ainsi soutenu que les morts princières et les exécutions publiques de prisonniers et criminels dénaturaient les réactions des individus en transformant la mort en spectacle, lui ôtant de son caractère proprement morbide⁵. Michel Vovelle insiste cependant sur un refus du spectacle de la mort dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Il prend pour preuve le déclin des pompes baroques pour les enterrements, la répugnance grandissante pour les exécutions publiques et l'éloignement progressif des morts vers les cimetières situés en dehors des villes⁶. Quoiqu'il en soit, le cadavre cotoie encore les vivants car les rites funéraires, qui durent plusieurs jours, impliquent une grande promiscuité avec le corps sans vie.

Tout dépend aussi de la qualité des morts : bandits, célébrités ou parents n'ont pas le droit aux mêmes deuil, tandis que se mêlent tragédies intimes, accidents divers, épidémies dévastatrices, catastrophes naturelles et maladies individuelles... Au sein des correspondances privées, les annonces de décès de proches tiennent une place importante, mais la plupart concernent des membres de la sociabilité ou des connaissances plus éloignées, des personnalités publiques jusqu'aux Grands et à la famille royale. Plus les trépassés sont éloignés, plus l'annonce est dénuée de considérations affectives, et se centre sur des aspects financiers – ce qui n'empêche en rien ces informations de figurer aussi pour les proches tant les intérêts économiques sont importants. L'état de l'héritage et les dispositions testamentaires sont ainsi très présentes : « Je [...] vous informois de l'affliction arrivée dans ma famille par la perte de mon frère aîné décédé le neuf de ce mois par la réitération de ses attaques de paralysie et pour surcroît de chagrin son héritière du second mariage est morte deux jours après, ce qui grève les intérêts de mes nièces et de mon neveu. Ce dernier article n'est pas consolant pour moi ny pour eux, le meilleur parti est de se soumettre au décret de la divine providence⁷ », annonce Mme Laborie à sa cousine. Marie de Livry peut paraître sans tact lorsqu'elle écrit : « Je plains bien Mme de la valette d'avoir la douleur de perdre sa fille, mandez moy je vous prie si son fils ne sera pas fort riche⁸ ».

Certains épistoliers se font même un devoir de rapporter ce type de nouvelles, telle la parisienne Mme de Livry auprès de sa correspondante toulousaine Élisabeth Du Bourg. Dans ses « lettres gazettes », elle l'informe de la mort des hauts personnages d'une manière souvent lapidaire et sans précision des causes du décès. Ces rapides nécrologies voisinent généralement l'annonce de naissances, inscrivant la mort et la vie dans une sorte de cycle naturel. La formulation de Mme de Livry, si elle peut paraître abrupte, est très représentative : « M. le maréchal de Duras est mort subitement en prenant une tasse de chocolat,

⁴ Sur ce sujet, voir la synthèse de BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne : démographie et comportements*, Paris, Belin, 2008.

⁵ FAVRE Robert, *La mort dans la littérature...* *op.cit.*, p. 215-334.

⁶ VOVELLE Michel, *Mourir autrefois...* *op.cit.*, p. 200.

⁷ Archives départementales de Haute-Garonne (ADHG), série J, fonds d'Albis de Belbèze, 1 E267, n°123, lettre du 22 juin 1774 à la marquise d'Albis de Belbèze.

⁸ Archives municipales de Toulouse (AMT), série S, fonds Dubourg, 5S456, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 6 avril 1765.

M. le président de Monmélian est mort aussi subitement et ma nièce Mme de Nicolay est accouchée avant hier très heureusement d'un garçon.⁹ »

Mort, guérison et résurrection : le dilemme du rétablissement

De la vie à la mort, il n'y a qu'un pas, mais aussi nombre d'incertitudes. Si le décès n'est pas accidentel, il renvoie généralement à la maladie ; rares sont ceux et celles qui meurent de leur « belle mort ». Or les soignants de l'époque sont bien souvent incapables de prédire l'issue d'une maladie, tant les moyens thérapeutiques demeurent aléatoires pour nombre de pathologies. Pour autant, ce serait exagérer que de considérer que maladie rime avec mort au siècle des Lumières. On guérit et se rétablit aussi. Certaines pathologies inquiètent plus que d'autres, comme les fièvres, la petite vérole ou le cancer, mais le doute demeure toujours : un rétablissement serait-il possible ? Qui n'a vu, aux portes de la mort, un agonisant reprendre des forces, sans que les médecins réunis puissent l'expliquer ? Souvent, alors, surgit une dimension religieuse : « *Si vous ne m'aviez pas écrit le 27 du mois passé pour m'apprendre la résurrection de M. Daummaison je vous écrivois presque une lettre de condoléance¹⁰* », écrit Mme de Livry au sujet du gendre de sa correspondante. Quoique spectaculaire, la « guérison miracle » peut cependant être momentanée. Mme Du Bourg informe ainsi son fils : « *M. de Resseignier a été à toute extrémité, il a reçu l'extrême onction, il est beaucoup mieux, bien lui a valu de n'être pas abandonné, il a toujours été secouru quoique cru mort.¹¹* » Un mois plus tard, elle poursuit : « *le pauvre monsieur de Resseignier est mort après avoir donné les plus grandes espérances de sa guérison, il expira tout d'un coup d'un polipe au cœur [...] le jour et au moment où les médecins le croyoit sauvé¹²* ». L'impuissance à dominer la maladie et à en connaître le terme est révélée ici dans toute son étendue.

Un autre extrait, moins dramatique, montre également à quel point les médecins et les proches se méprennent parfois sur la survie du malade :

« Le directeur en arrivant le trouva acés bien, mais un cart d'heure après il tomba dans un tel excès de radoterie que c'étoit une pitié, et depuis ce temps là cela toujours été en augmentant. Il ne voyait plus du tout, ne pouvoit plus bouger de la chesse sans se trouver mal, on peut dire qu'il étoit plus des trois cars mort. Il ne conoisset plus personne. Dans cet estat, le médecin luy fit prandre avant hier une médecine pour ordonner quelque chose je croi, et n'an atandoit pas le miracle quelle a produitz. Le voici : hier après diné [...] nous entendimes un grand bruit sur l'escalier et vîmes venir plusieurs domestiques qui en parlant tous à la fois nous crioit que M. le comte étoit là, qu'il ce fachoit de ce que nous n'étions pas avec luy et mille propos que je crus estre une plaisanterie imaginée par mon fils. À peine aussi je eu le tems de faire cette réflexion que je le vois entrer dans cette sale grondan, ce fâchant. [...] Jugés de notre étonement et représenté vous réellement la résurrection du légatère universel. La scène a produit le même effet sur les maîtres et sur les domestiques ce fut un coup de théâtre dont je ne pus pas m'anpaicher de rire, quelqu'un voulu dire un mot aces bas pourtant il l'antandit et s'an facha encore, autrement voilla son ouïe revenue.¹³ »

La même vision miraculeuse, en tout cas providentielle, est partagée par l'épistolière. La guérison prend la forme d'une renaissance qui ne peut être que l'œuvre d'une volonté divine alors que tous attendent son trépas.

Le thème des « résurrections » renvoie également à une préoccupation tout à fait prégnante dans les écrits personnels, celle de la certitude de la mort. Tristes et nombreux sont les exemples de malades décrétés morts et enterrés vivants tandis qu'ils sont victimes de léthargie, d'apoplexie, d'empoisonnement ou d'asphyxie. La question de la

⁹ *Ibidem*, 13 juillet 1770.

¹⁰ *Ibidem*, 3 juin 1787, sa maladie n'était malheureusement pas précisée.

¹¹ *Ibidem*, 5S446, n°83, lettre Mme Du Bourg à son fils Mathias, 8 décembre 1769.

¹² *Ibidem*, n°85, lettre Mme Du Bourg à son fils Mathias, 10 janvier 1769.

¹³ ADHG, série J, fonds Riquet de Bonrepos, 4J19, n°8, lettre de Marie-Louise de Montaigne, 1743.

mort au XVIII^e siècle pose donc celle de sa définition et de sa précision en termes médicaux. Ce siècle voit d'ailleurs l'émergence d'une nouvelle distinction entre la « mort apparente » et la « mort réelle ». En 1742, Bruhier traduit du latin l'ouvrage de l'anatomiste Winslow intitulé *Dissertation sur l'incertitude des causes de la mort et l'abus des enterrements et embaumements précipités* et marque le début d'une prise de conscience collective impulsée par le monde savant. Pour s'assurer de la mort, on conseille alors d'attendre trois jours à moins que des signes de putréfaction n'apparaissent avant, mais les inhumations le jour même du décès demeurent courantes¹⁴. Certains, pour éviter ces fâcheux incidents, ajoutent des clauses spéciales à leur testament sur le délai à attendre avant leur enterrement. La peur d'être inhumé vivant se lit aussi dans les correspondances privées. Marie de Livry répond ainsi à son amie : « *Je suis tout comme vous, ma chère, une de mes grandes frayeurs est d'être enterrée toute vive. J'ay ordonné pour y remédier que l'on m'ouvrit la tête, je vous avoue que je frémis quand je pense que ce pauvre M. de Baujac a été mis tout en vie dans sa bierre*¹⁵ ». Michel Vovelle qualifie ce phénomène de « nouveau phantasme¹⁶ » entretenu par les diverses gazettes et par l'*Encyclopédie*. Réel phantasme ou saine précaution, ces clauses témoignent de prises de positions claires de la part des individus face aux incertitudes médicales, encore bien présentes au siècle suivant¹⁷. La mort peut donc être trompeuse, ou temporaire en quelque sorte, mais plus souvent elle foudroie.

La « mort éclair » : accidents et danger des couches

Le pendant des guérisons miraculeuses est la « mort éclair » foudroyant des personnes dans leur activité quotidienne. Les accidents sont nombreux comme en témoignent les recettes médicinales domestiques soignant les chutes, les brûlures et les diverses blessures. Incendies, accidents de carrosses, chutes de cheval, noyades fauchent des milliers d'individus. Les catastrophes naturelles, comme le tremblement de terre de Lisbonne de 1755, figurent aussi en bonne place dans les gazettes et les écrits personnels qui s'émeuvent de ces morts indistinctes n'épargnant personne. D'autres n'intéressent qu'une part de la population, telle la mortalité en couches.

Pour nombre de femmes, l'accouchement est effectivement un moment des plus dangereux. Toutes ont en tête le souvenir de congénères décédées, ou en ont entendu parler. La Genevoise Charlotte de Bégon rapporte avec effroi : « *Lundi 29. Adélaïde avoit accouché fort heureusement et avoit pris quelques moments ensuite une convulsion dans le cœur qui avoit arrêté la circulation et causé la mort. [...] Cette pauvre Constant qui est grosse de 8 mois et qui frémit depuis le même tems de la frayeur d'accoucher l'a apris hier dans la rue [...]. Elle arriva chés moi moitié mourante et ne pouvant pleurer*¹⁸ ». Ces nouvelles funestes circulent de femme en femme, de maison en maison, car ces décès sont fréquents : avec une fécondité moyenne de 4 à 5 enfants par femme, 4 à 15 % des parturientes risquent de mourir des suites de leur accouchement au siècle des Lumières¹⁹. La mortalité est plus forte pour les multipares et

¹⁴ FAVRE Robert, *La mort dans la littérature... op.cit.*, p. 215-334.

¹⁵ AMT, série S, fonds Dubourg, 5S456, lettre de Mme de Livry à Mme Dubourg, 6 juin 1772.

¹⁶ VOVELLE Michel, *Mourir autrefois... op.cit.*, p. 210.

¹⁷ CAROL Anne, *Les médecins et la mort, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Aubier, 2004, 335 p. ; CAROL Anne, « Enterrés vivants ! Enquête sur une phobie au XIX^e siècle », *L'Histoire*, n°292, nov. 2004, p. 28-33.

¹⁸ Archives nationales (AN), fonds Des Franches, T161/25, lettre de Charlotte de Bégon à son époux, 16 août 1773.

¹⁹ La variation de ces données provient de différences sociales et régionales, cf. BERTHIAUD Emmanuelle, *Attendre un enfant. Vécu et représentation de la grossesse aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Thèse de doctorat sous la direction de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Université de Picardie, 2011, p. 797-802 ; BARDET Jean-Pierre, « La mortalité maternelle autrefois », *Annales de démographie historique*, 1981, p. 31-48 ; GUTTIEREZ Henry et HOUDAILLE Jacques, « La mortalité maternelle en France au XVIII^e siècle », *Population*, n°38, 1983, p. 975-994.

les femmes de plus de 40 ans, et pour les femmes des groupes aisés dont le corset ou le corps à baleine déforme le bassin²⁰. La mortalité maternelle résulte d'une mauvaise présentation de l'enfant, d'une malformation de la mère ou d'une mauvaise manipulation du soignant. On tente aussi de se prémunir des descentes de matrice, des déchirements utérins, d'une rupture de la cloison séparant la vulve de l'anus, d'un décollement brutal du placenta ou au contraire de sa rétention, et également d'hémorragies utérines, de la fièvre puerpérale ou de la fièvre de lait. Ainsi le corps maternel, avant d'être celui qui donne la vie, est-il potentiellement celui qui cause la mort des femmes. Les livres de recettes domestiques le rappellent. Dans celui de la baronne de Montricher, figurent des remèdes – que l'enfant soit mort ou vif – pour redonner des forces aux parturientes, soulager les souffrances du « travail d'enfant », ou tenter le dernier moyen de les sauver : « Quand une femme ne peut accoucher et que l'on n'y scait aucun remède que la mort²¹ ».

La « mort éclair » n'est pas seulement celle qui emporte les accidentés et les accouchées, car on compose aussi avec des morts soudaines, laissant l'entourage pleinement démuni. Marie de Bonrepos informe son époux : « *Mme Daldiguer viens de recevoir l'extrême onction, je la conte morte pour le présent. Sela a esté en vérité bien vite, on luy croit les entrailles gangrenée*²² ». M. Silheres annonce à sa correspondante : « *M. Pujos, votre rapporteur, qu'on a à peine connu malade, est mort*²³ ». En quelques heures, on bascule ainsi de la vie à la mort, sans que les médecins ou les proches ne puissent intervenir sur le cours des choses : « *Mlle de Brancas est morte d'une colique en trois heures de temps*²⁴ », écrit Mme de Livry. À l'insuffisance de l'acte thérapeutique se greffe la vitesse du trépas. Comment ne pas être saisi par ces décès incongrus qui surprennent les individus dans leurs activités les plus banales, en compagnie dans un salon, au repos dans leurs appartements ? Mme Du Bourg reçoit ce courrier : « *M. le maréchal d'Armantières est mort presque subitement quoiqu'il fut malade depuis huit mois. Le jour de sa mort, il s'est promené dans sa cour et dans son écurie, il luy a pris une colique qui d'abord n'a pas paru considérable, elle a été en augmentant, il a demandé à recevoir ses sacrements et est mort ayant toujours conservé la connoissance*²⁵ ». Plus surprenant encore est le décès du maréchal de Duras « *mort subitement en prenant une tasse de chocolat*²⁶ ». L'entourage du défunt se retrouve alors désemparé, sans préparation devant la mort. À la douleur s'ajoute la préoccupation d'avoir vu mourir un des leurs sans sacrements. Dans ces circonstances plus que d'autres, connaître la cause du décès devient une nécessité.

Comprendre la mort : la vogue des autopsies

La mort demeure un mystère, mais on souhaite la comprendre faute de pouvoir la conjurer. Plus elle frappe sans prévenir, plus on s'interroge sur ses causes afin de prendre le dessus sur le sort et la maladie. Chacun propose alors son interprétation, fort de ses connaissances médicales et de l'observation de cas similaires. Les correspondances privées se font l'écho de ces interrogations et supputations : « *Ce n'est point la saignée qui l'a occasionnée puisqu'un instant après la mort, la gangrène a paru répandue généralement sur tout le*

²⁰ FLANDRIN Jean-Louis, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, p. 209.

²¹ TAVERA Marie, *Livre de recettes ce juin 1698 pour Madame Catherine Mey, baronne de Montricher*, Genève, Éditions Slatkine, 1999, 629 p.

²² ADHG, série J, fonds Riquet de Bonrepos, 4J25, n°19, lettre de Mme de Bonrepos à son époux, 13 octobre 1744.

²³ *Ibidem*, série E, fonds Polastron de la Hillière, 1 E267, n°52, lettre de M. Silheres à Mme Polastron, 6 juin 1767.

²⁴ AMT, série S, fonds Dubourg, 5S456, lettre de Mme de Livy à Mme Du Bourg, 7 juin 1766.

²⁵ *Ibidem*, 5S457, lettre de Mme de Livy à Mme Du Bourg, 22 janvier 1774.

²⁶ *Ibidem*, 5S456, lettre de Mme de Livy à Mme Du Bourg, 13 juillet 1770.

*corps*²⁷ », affirme Mme de Livry au sujet de la mort de M. de Mailly. Les traitements infondés ou abusifs, les praticiens zélés ou incompetents, la force ou la faiblesse de caractère des défunts, l'état général des malades ou le détail de leur environnement sont des éléments discutés. Toutefois, le meilleur moyen d'appréhender les causes du décès, lorsque les manifestations externes et les sécrétions diverses, l'urine ou le sang n'ont apporté de certitudes, demeure l'ouverture des corps. Michel Foucault s'est opposé à l'image, véhiculée par les médecins du XIX^e siècle et reprise ensuite par Jules Michelet, d'un XVIII^e siècle frileux et superstitieux en matière d'autopsie²⁸. « On est dans le plein jour de la dissection »²⁹ soutient-il. Et il est vrai que les correspondances témoignent d'une pratique de la nécropsie très banalisée, comme le confirme Philip Rieder³⁰. Point de tabous ou d'opérations secrètes, l'autopsie est une pratique scientifique non contestée. Elle est réalisée à la demande de la famille et peut se faire en sa présence, en général douze heures après le décès ou vingt-quatre heures en hiver. Médecins et chirurgiens donnent leur avis qui peut être contesté, vérifié par l'entourage.

Voici l'évocation de la nécropsie de Mme de Bioul, recueillie dans une lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg : « *Je suis icy dans une franche campagne et point à portée du tout de consulter des anatomistes sur le détail que vous me faites de l'ouverture du corps de Mme de Bioul. Le peu de cervelle qu'elle avoit selon moy ne prouve rien, j'ay connu une personne qu'on a trouvé à sa mort en avoir le double qu'il en faut. Cet homme là, je vous assure, n'avoit pas plus d'esprit qu'un autre, je ne say pas à quoi la cervelle peut être bonne, mais je suis très persuadée qu'elle n'influe en rien sur les opérations de l'esprit*³¹ ». Quelque soit la valeur des extrapolations de l'épistolière, ses mots témoignent de l'implication de l'entourage pour comprendre les causes de la mort. Le détail transmis par Mme Du Bourg permet de supposer qu'elle a assisté à l'autopsie. Cette dernière sollicite d'autres spécialistes faute d'avoir été convaincue par l'analyse de leurs confrères. Dans ce cas, tous les avis sont les bienvenus, acquis par expérience ou déduction. Ceci montre à la fois l'engouement de la noblesse pour les sciences médicales, et le fait qu'on ne se satisfait plus des seules et obscures raisons divines pour expliquer l'irréparable du décès d'un proche.

Annoncer la mort d'un proche. La perte d'un fils

N'est-il pas chose plus terrible que d'annoncer la mort ? Au sein de la société nobiliaire du XVIII^e siècle, on procède généralement par un courrier serti d'un cachet de cire noire, qui a du faire trembler tant de mains au moment de son ouverture. Mais il est diverses manières de rendre compte de la mort : en fonction des supports, les écritures varient. Est-ce un récit intime (journal, livre de raison ou mémoires) susceptible de permettre un épanchement personnel ou un discours destiné à autrui (lettres) pour annoncer la terrible nouvelle ? Temporalités, ambitions, destinataires font fluctuer la manière de dire. On aurait donc bien tort de se limiter à un type d'écrit pour saisir la mort dans l'ensemble de ses manifestations sociales.

L'annoncer par courrier suit généralement un modèle, qui n'empêche en rien une douleur intime de s'exprimer, par la singularité du propos et la sensibilité des mots. Prenons l'exemple de M. de Seissan qui, le 16 avril 1757, écrit à sa mère :

²⁷ *Ibidem*, 5S457, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 18 février 1787.

²⁸ FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France, 1963, 214 p.

²⁹ *Ibidem*, p. 126.

³⁰ RIEDER Philip, « Therapeutic post-mortems in and around 18th century Genova », dans BRESADOLA Marco, CONFORTI Maria et DE RENZI Silvia (dir.), *Pathology in Practice : Diseases and Dissections in Early Modern Europe*, Ashgate, à paraître 2016.

³¹ AMT, série S, fonds Dubourg, 5S456, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 31 juillet 1772.

« Je vous écris, ma très chère mère, le cœur tout pénétré de la vive douleur que je ressens de la perte de notre pauvre petit Frédéric qui nous fut enlevé avant hier, 14 du courant, dans le septième mois de son âge par une mort prématurée, quoiqu'absolument nous eussions dû nous y attendre après le malheur qu'il avoit eu de tomber au commencement en de mauvaises mains. Cependant, après l'avoir sauvé de la petite vérole et venant de lui donner une nourrice excellente, il sembloit que nous ne devions pas nous attendre au malheur de le perdre si vite. Mercredi au soir, on vint dire à Mme de Villenouvette [sa mère] que ce pauvre enfant étoit un peu malade, elle y courut et n'y trouva pourtant rien d'extraordinaire. Il fut résolu qu'il seroit purgé le lendemain, et en effet il le fut, mais son mal étoit sans remède, cependant on ne lui épargna comme vous pouvez croire rien de tout ce qu'on imagine pouvoir le sauver et tous les secours lui furent prodigués, mais inutilement, il expira le jeudi au soir vers les quatre heures.

Nous crûmes tous que ce pauvre enfant mouroit d'une fluxion de poitrine et comme Alphonse [son frère] est quelque fois enrhumé, je jugeai à propos pour l'intérêt de la conservation de faire ouvrir le corps de son frère. Cela fut exécuté par le chirurgien de la maison assisté du médecin Bouillet. Tous les deux ont certifié que cet enfant avoit toutes les parties de son corps aussi saines et aussi intègres qu'on puisse le désirer, et qu'il n'avoit absolument aucun vice dans la conformation. Ils ont trouvé seulement qu'il avoit très peu de sang et les intestins fort maigres, preuve certaine qu'il avoit manqué de nourriture dans les commencements de la vie et que celle qu'il avoit eu depuis n'étoit point d'une assez bonne qualité pour réparer tout le dommage que ce petit corps avoit souffert. Aussi, il n'est mort d'aucune maladie, mais seulement comme les gens qui meurent dans l'extrême caducité, c'est à dire qu'il ne pouvoit plus vivre par le défaut d'humide radical dont son sang se trouva dépourvu.

Je vous avoue que je regrette bien ce pauvre petit, j'y avois mis mon affection et je ne croirois pas devoir si tôt m'en détacher, aussi ce coup est-il bien rude pour moi, de même que la violence que je me fais pour cacher la douleur dont je suis pénétré. Cependant, il faut la dissimuler sagement par égard pour une femme que je dois consoler, je vois avec plaisir que mes soins et ceux de ma famille n'y sont pas inutiles, car de moment en moment elle reprend la tranquillité et on aperçoit dans cette occasion le pouvoir que la religion a sur son cœur. D'ailleurs l'enfant qui nous reste fait diversion à la douleur en attirant à lui seul tous les soins et les regards de cette tendre mère³². »

Ce récit très structuré reprend les étapes classiques de l'énonciation de la mort : les premiers regrets, l'annonce des prédispositions, le récit de la maladie, la recherche des causes du décès pour mieux le comprendre et préserver ceux qui restent. L'épistolier se laisse ensuite aller pleinement à sa douleur.

J'ai choisi l'exemple de la mort d'un enfant en bas-âge annoncée par un père, parce qu'on a longtemps, dans le sillage des travaux de Philippe Ariès³³, mésestimé l'épreuve qu'elle constitue au prétexte que l'importance de la mortalité infantile implique une moindre considération pour les plus jeunes. L'épanchement d'un père, à une époque où les soins infantiles et l'affection qui est liée sont souvent vus comme l'apanage des mères, montre qu'on ne saurait exclure ainsi les hommes du champ des affects de la paternité³⁴. La perte d'un enfant est une tragédie au XVIII^e siècle, d'autant plus que cette sensibilité n'est plus masquée pudiquement, mais se manifeste tout haut dans les poésies, les mémoires et correspondances de la deuxième moitié du siècle en particulier³⁵. Cette perte ne renvoie pas uniquement à une dimension affective, mais entre aussi en résonance avec une idéologie fortement populationniste³⁶. La multiplication des descendants et leur conservation sont au fondement de la pérennité de la lignée et donc du nom, une préoccupation particulièrement vive dans les familles nobiliaires.

³² *Ibidem*, 5S449, lettre de M. de Seissan à sa mère, 16 avril 1757.

³³ ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.

³⁴ Voir notamment, DELUMEAU Jean et ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, p. 170.

³⁵ FAVRE Robert, *La mort dans la littérature... op.cit.*, p. 215-334.

³⁶ BLUM Caroline, *Croître ou périr. Population, reproduction et pouvoir en France au XVIII^e siècle*, Paris, Editions INED, 2013.

Encore faut-il distinguer le sexe des enfants. Dans une société profondément patriarcale, perdre un fils est un événement des plus tragiques. Ainsi les maux des garçons sont-ils bien plus longuement rapportés que ceux des filles, et la mort de ces dernières, tout en constituant un moment douloureux, ne suscite généralement pas le même épanchement dans les correspondances. Cette propension à se lamenter plus amplement du décès d'un descendant trouve son pendant dans la plus grande richesse et abondance des compliments fait aux accouchées lors de la naissance d'un garçon, selon la « rage de faire des mâles » décrite par Pierre Darmon³⁷. La douleur s'exprime plus vivement encore lorsqu'il s'agit de la perte du fils unique, de l'héritier de la famille. Ce statut est souvent mentionné en même temps que le sexe de l'enfant : « *J'ay une cousine que j'aime à la folie qui vient de perdre son fils unique, elle est dans la douleur la plus vive et je pars demain à quatre heures du matin pour tâcher de l'aller consoler*³⁸ ». L'importance sociale donnée à cet enfant conditionne donc l'intensité de la douleur ressentie lors de sa perte.

Le caractère insupportable d'un tel événement est d'ailleurs largement souligné dans les correspondances : « *Mme de Seissan [...] est fort affligée de la mort de son fils et peut-il rien arriver de plus cruel que la perte de son fils unique âgé seulement, de trente et un an*³⁹ », écrit Mme de Villenouvette. L'attachement particulier que portent les mères à leur fils unique peut être illustré par un passage du testament de Marie d'Aliès de Mondonville : « *Quelque part que je meure, je veux que le jour de mon décès, ou de mon enterrement, il soit dit quatre cent messes pour le repos de mon âme et celle de mon cher fils, désirant d'être unie avec lui dans un même souvenir comme je l'ai été pendant ma vie, par tous les sentiments de mon cœur rempli pour lui de la plus vive tendresse. [...] Je veux que mon cœur soit porté et placé avec celui de mon fils dans l'église de ma terre de Villenouvette*⁴⁰ ». Elle finit par donner des instructions pour que l'on ne sépare jamais leurs deux cœurs.

À titre d'exemple et pour montrer les diverses manières d'écrire la mort d'un enfant, on cite ici quelques passages du livre de raison de Frédéric de Gingins d'Orny évoquant une succession d'enfants morts en couche⁴¹ :

« *Novembre 1735*

Au chirurgien Scharer qui a accouché ma femme d'un enfant mort... 24.

Donné à la Muttems Marrny sage-femme pour avoir accouché ma femme... 12.10,5

Acheté un pot d'opiate pour les dents et une carte de Berne...1.4

Comme ma femme a été malade pendant ce mois ci, donné à la cuisinière pour aller au marché... 21.

Septembre 1736

Le 3 septembre payé à Muttems Marrny qui a accouché ma femme d'un garçon mort...12,10

Le 12 septembre donné à Scharer qui est aidé à accoucher ma femme d'un garçon mort...25.

May 1738

Donné à l'accoucheur Scharer pour avoir accouché madame d'un garçon mort...25.

A la Muttems Marrny sage-femme...12. »

Certains types de documents, par leur vocation d'enregistrement des données comptables notamment, laissent ainsi peu de place à l'expression sentimentale de la mort. Il en est ainsi des livres de raison, véritables livres de famille où peuvent être consignés des informations aussi diverses que les achats courants, l'état des biens et héritages, les naissances, baptêmes, décès, les événements politiques ou naturels extraordinaires, des recettes médicinales... La mort y est généralement notifiée à titre informatif ; Sylvie

³⁷ DARMON Pierre, *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, Seuil, 1981.

³⁸ AMT, série S, fonds Dubourg, 5S456, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 2 septembre 1767.

³⁹ ADHG, série J, fonds Dubourg, 63J2, n°14, lettre de Mme de Villenouvette à sa sœur, 17 mai 1763.

⁴⁰ *Ibidem*, 63J6, testament de Mme d'Aliès de Mondonville enregistré par le notaire Vidal, 31 août 1791.

⁴¹ Archives cantonales vaudoises, P Chateau de la Sarraz C 324(3), livre de raison de Frédéric de Gingins d'Orny.

Mouysset a montré qu'ils ne sont pas le lieu d'un épanchement⁴². La sécheresse de certaines mentions ne saurait pourtant faire préjuger des effets du décès sur la cellule familiale et les individus.

La mort de l'époux, le veuvage et l'écriture féminine

Aux côtés de la mort des enfants, celle des conjoints tient une grande place dans les écrits personnels. Le mariage, dans les cercles nobiliaires en particulier, est avant tout un contrat passé par deux familles assurant la pérennité du nom et l'aisance financière du groupe, mais le consentement des futurs mariés est de plus en plus pris en compte à mesure que l'on s'avance dans la fin du siècle. Et sans que l'on puisse véritablement considérer ces unions comme des mariages amoureux, des liens affectifs forts se tissent souvent au fil des années⁴³. Il n'est donc pas rare de lire des récits douloureux composés par des veufs ou des veuves. Ces dernières ont laissé davantage de témoignages humides, parce que les normes de genre autorisent les femmes à manifester leur sensibilité et à s'épancher plus librement. Et quoiqu'elles gagnent quelques libertés en obtenant le statut de veuve, elles n'en souffrent pas moins de la perte d'un époux chéri⁴⁴.

Le journal intime de Catherine Charrière, protestante de la noblesse lausannoise, porte la trace de ces souffrances. Son conjoint Salomon, de 17 ans son aîné, agonise de longs mois avant de mourir le 29 janvier 1793. Tout au long de sa maladie, Catherine consigne quotidiennement ses peurs et les soins prodigués par une phrase lapidaire. Son récit comptabilise ses attentions : administration des remèdes, veilles prolongées, sollicitations des médecins... Ses mots témoignent de cette mort qui rôde :

« Mardi 7 (août 1792), mon cher mari avoit été bien souffrant et foible le matin, quelle douleur pour moi !

Dimanche 19, M. de Sévery a été d'une langueur qui m'a fait verser des torrents de larmes.

Lundi 20, M. de Sévery toujours bien foible.

Mardi 21, nous sommes allés à Aubonne chercher Exchaquet.

— *ici, des pages ont été arrachées* —

Jeudi 30, j'ai trouvé mon cher ange souffrant et rendu de sa nuit.

Vendredi 31, mauvaise nuit, à 6h j'ai donné une médecine à mon cher malade, elle l'a mené. Il a été un peu mieux pendant le jour, le soir l'angoisse est revenue, on lui a donné mille petits secours qui ont fait effet, la nuit a été meilleure, Wilhelm a veillé son père.

Samedi 1 (septembre 1792), Exchaquet est parti à 8h, M. de S. est mieux.

Dimanche 2, la maladie continue, à 10h j'ai trouvé M. de Sillery plus mal.

Lundi 3, je l'ai trouvé beaucoup plus mal, j'ai envoyé à Aubonne un exprès à 3h, j'ai passé une triste journée.

Mardi 4, le matin il s'est senti mieux. Exchaquet est arrivé à midi, on a changé tous les remèdes, la maladie a tourné du côté du mieux.

⁴² MOUYSSSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 224 et sv.

⁴³ DAUMAS Maurice, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

⁴⁴ Sur les veuves et les libertés ou contraintes qu'offre leur statut, cf. BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001. Je mentionne également le colloque « Les familles face au veuvage en Europe » organisé par le CERHIO en octobre 2015, par Peggy Bete et Christel Chaîneaud.

Mercredi 5, nous avons donné une purge qui n'a pas fait d'effet, il a dormi 4 ou 5 heures dans la journée, le soir à 7h je lui ai fait donner un lavement qui a mené jusque dans la nuit, il a pu rester dans son lit.
 Jeudi 6, le soir M. de Sévery a été très souffrant et a passé une mauvaise nuit.
 Vendredi 7, la nuit a été extrêmement mauvaise.
 Samedi 8, il étoit mieux qu'on espéroit, le soir assés bien, il a pu se mettre au lit.
 Lundi 10, mon cher ami est sorti en carrosse à 4h 1/2 bien souffrant, il n'a pas vomi de sa promenade.
 Mardi 11, la journée et la nuit ont été mauvaise.
 Mercredi 12, nous avons consulté Scholl pour donner l'émétique, il a été de cet avis, Exchaquet est venu le soir, qui y a consenti.
 Jeudi 13, nous avons donné l'hipécuaana qui a très bien fait mais la nuit a été encore souffrante.
 Vendredi 14, notre cher ami a été considérablement mieux (...), mais la soirée a été mauvaise par un battement de coeur (...) qui finiroit dans la nuit.
 Samedi 15, Louison est venue me réveiller à 6h, le battement alloit toujours enfin à 8h nous avons pris l'allarme, on a envoyé Anttoine à cheval à Monrion à M. Tissot qui est venu à l'instant, il lui a ordonné diverses choses. Nous n'avons commencé à voir du mieux que vers les 10 heures, la journée a été afreuse.
 Dimanche 16, Wilhelm a été à 4 h du matin chercher Exchaquet, ils sont arrivés à 10h, on a mis les sangsues sur l'estomach.
 Lundi 17, la maladie va son train.
 Mardi 18, il y a eu du mieux qui a fini le soir, les nuits très mauvaises.
 Mercredi 19, cela ne va pas bien.
 Jeudi 20, on a mis les vessicatoires.
 Vendredi 21, toujours un grand danger, la nuit a été afreuse.
 Samedi 22, M. de Sévery a cru de finir, il nous a dit adieu à tous et exortés, nous étions au désespoir, on a cherché Tissot qui a pris les rênes de la maladie.
 Dimanche 23, on a eu quelques espoirs, mais faible.
 Lundi 24, toujours de même.
 Mardi 25, on a mis un vessicatoire sur l'estomach, la soirée a été tranquille.
 Mercredi 26, tout est un peu mieux allé sans grand soulagement pourtant.
 Jeudi 27, la maladie va toujours.
 Vendredi 28, trouvé M. de Sévery mieux.
 Dimanche 30, M. de Sévery est beaucoup mieux.
 Lundi 1 (*Octobre 1792*), mon cher ami est moins bien (...) la maladie n'est pas finie.
 Jeudi 4, journée afreuse depuis le matin jusqu'au soir.
 Vendredi 5, M. Tissot a donné un certificat pour que Wilhelm vint revoir son père.
 Dimanche 7, M. de Sévery est mieux.
 Lundi 8, journée afreuse (...) mon Dieu délivre nous de l'anxiété où nous sommes.
 Mardi 9, toujours la maladie, les angoisses et la tribulation sur nous.
 Mercredi 10, toujours maladie, angoisses...
 Dimanche 21, M. de Sévery a été en voiture, ont l'a porté dans le carosse, cela a bien réussi.
 Mardi 23, il s'est purgé.
 Vendredi 26, mon cher malade a quitté ma chambre et est revenu sur le devant, nous nous y sommes trouvés mieux.
 Dimanche 28, bien malade et a eu une mauvaise nuit.
 Lundi 29, triste journée mauvaise nuit.
 Mardi 30, j'ai rompu la glace avec Tissot pour Voulonne que mon cher ange avoit envie de voir, Voulonne a été ici à 5h le soir et a satisfait mon cher ami, la nuit a été très

mauvaise.

Mercredi 31, Voulonne et Tissot ont consulté ensembles, on a changé les remèdes, on a fait un petit lit avec un fauteuil à mon cher ange où il s'est trouvé mieux.

Mardi 18 (*décembre 1792*), M. de Sévery est toujours malade d'une maladie afreuse qui ne finit point, depuis le premier novembre jusqu'au jour d'aujourd'hui c'est le même triste genre de vie.

Mercredi 19, mais cette maladie ! mon Dieu quelle calamité ! On ne sait que devenir.

Dimanche 30, même vie.

Lundi 31 l'année 92 a fini bien tristement.

Mardi 1 (*janvier 1793*), a été de toute tristesse, je n'ai fait que pleurer, les enfants ont donné une corbeille de bonbons à leur père et un chapeau à moi.

Mercredi 9, mon cher ami souffre toujours.

Dimanche 13, nous avons eu des jours et des nuits terribles par les souffrances de mon cher ange⁴⁵. »

En ce dimanche, elle écrit pour la dernière fois dans ce journal. 16 jours plus tard, Salomon décède. Souvent la mort, ou les derniers instants, forment ainsi une coupure, une ellipse, avant que l'écriture reprenne ses droits. Catherine Charrière ne revient pas à son petit cahier. Le silence seul parfois signifier la perte.

La douleur de cette femme âgée d'une cinquantaine d'année est bien réelle et ne tarit pas. Deux ans après le décès de son époux, en 1795, elle rédige des considérations sur le veuvage, s'adressant directement au défunt, son « ange » :

« Chère âme de ma vie. Je sens avec plaisir le désordre de ma santé, cela me conduira à toi cher ami. Quoique je n'aime plus ni cette ville, ni notre maison, ni ma chambre, je ne voudrais pas être ailleurs, c'est ici que je désire et que j'espère de finir. Ce sera une délivrance pour mes enfants, je ne suis plus qu'une charge, un poids, un embarras, pour moi encore plus s'il est possible que pour eux, une triste personne accablée de vapeurs et de maux, un obstacle au plaisir. Mon existence m'est si à charge que je crains de me trouver mieux, je désire que les maux s'établisse, s'enracine, et que tout d'un coup, il se déclare une fièvre, une maladie qui m'ouvre les portes d'une meilleure vie. [...] vous mon cher ami, avoit horreur du suicide, cela seul quand je le croirois permis, m'arrêteroit. J'attendrai ma fin, mon cher ami⁴⁶. » Elle décède quelques mois plus tard.

Sentiment d'isolement et de solitude, envie d'en finir, sont courants dans les premiers mois qui suivent le veuvage, qui a parfois des conséquences fâcheuses sur le quotidien de ses femmes et leurs moyens financiers. Leurs proches tentent alors de les rassurer, de les consoler au mieux en les exhortant à poursuivre leur vie pour le bien-être de leur entourage, de leurs enfants. Certaines détresses, comme celle de Mme Du Bourg, sont très longues. Son époux, lui aussi chéri, décède en 1778, six mois plus tard, son amie et confidente Mme de Livry lui écrit : *« Quand je vous ai parlé [...] des vœux que je faisais pour vous, je ne puis consentir à imaginer que l'objet de vos désirs est celui de votre fin⁴⁷ »*. Deux mois après, elle l'encourage encore à passer outre son malheur : *« Je vous répète peut-être pour la vingtième fois que vous devez chercher à vivre et non à mourir. Vos enfants ont besoin de vous, il faut vous conserver pour eux. [...] Votre douleur n'est bonne à personne, elle afflige vos enfants et vous ruinera petit à petit la santé.⁴⁸ »* Combien de femmes ont, comme Élisabeth Du Bourg et Catherine Charrière, souhaité quitter à leur tour le monde des vivants ? Ces deuils difficiles renvoient à l'épineuse question du suicide et à sa condamnation religieuse et sociale, en ce siècle aspirant au bonheur.

⁴⁵ ACV, P Charrière de Sévery Ci 14, journal intime de Catherine Charrière, 1792.

⁴⁶ *Ibidem*, Ci 15 (9), considérations sur son veuvage par Catherine Charrière.

⁴⁷ AMT, série S, fonds Dubourg, 5S457, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 18 janvier 1779.

⁴⁸ *Ibidem*, 13 mars 1779.

La résignation face aux volontés divines, même obscures, demeure le devoir de tout Chrétien. L'acceptation de la souffrance physique ou morale, de la maladie et de la perte constitue un *topos* au sein des écrits personnels, se référant parfois à l'histoire de Job. Cette figure biblique endure la perte de ses biens, la mort de ses enfants, puis les souffrances de la maladie sans jamais renier Dieu et en cherchant à comprendre la raison de ses maux. Pourtant, le siècle des Lumières est aussi celui de la quête du bonheur terrestre. Les philosophes entendent dominer les « phénomènes biologiques, politiques, économiques pour protéger l'individu et les peuples contre les forces de destruction et reculer les limites imposées à l'homme par la mort⁴⁹ ». Une foi nouvelle dans la capacité des sciences médicales à contrer les maux émerge. L'inoculation de la variole démontre cette tension entre des discours religieux (qui d'autre que Dieu peut rendre un corps malade ?) et une aspiration à combattre la fatalité des épidémies. Ce changement progressif dans les mentalités, véritable sécularisation des questions liées au corps et à la santé, ébranle l'ancienne vision d'individus soumis à la toute-puissance divine, seul maître des destinées humaines. La vie, comme la mort, sort peu à peu du champ du religieux, et en cela le thème du suicide est probant.

Tandis que la doctrine chrétienne condamne toujours fermement l'acte suicidaire, le siècle des Lumières voit se multiplier des discours plus nuancés sur ceux qui osent commettre l'inadmissible⁵⁰. Nombre d'écrits personnels évoquent pudiquement ces gestes irréparables et montrent qu'il demeure un tabou pour la plupart ; on cherche avant tout à le masquer. Mais comment fustiger ces âmes trop sensibles, malmenées par le chagrin, restant en marge de la félicité ? La protestante genevoise Jeanne Bellamy-Prévost, épouse d'un pasteur, écrit alors que le jeune Tronchin s'est donné la mort : « *On n'a point prié pour lui, le suicide étoit si avéré qu'on n'a pas entrepris de le cacher. Dieu nous protège et nous préserve d'actes de désespoir, hélas c'est une maladie tout comme une autre et dont il faut tâcher de se préserver par la confiance en Dieu, la résignation à sa volonté et l'occupation. Il est sûr que l'oisiveté où jette souvent une grande fortune occasionne la tristesse, le dégoût de la vie, cet ennui total est redoutable, qui nous rend à charge à nous-même. L'occupation, le travail, voilà des remèdes contre les vapeurs, on ne sauroit trop le faire comprendre aux jeunes gens*⁵¹ ». Pour ces âmes vaporeuses, malades d'une existence oisive marquée par l'ennui, le remède est à portée de main : s'occuper et combler les heures creuses. D'autres sont plus évasifs et se gardent de tout jugement, comprenant que la mort s'impose parfois à l'esprit. Marie de Livry rapporte le suicide de M. de Simiane qui, torturé par la peine, « a trouvé que la meilleure façon de s'en délivrer étoit de se tuer⁵² ». La « mort délivrance », quitte à s'opposer aux volontés divines, devient plus compréhensible en ce siècle féru de bonheur et soucieux de se libérer de ses passions.

L'évolution des mentalités quant à l'expiation terrestre et au rapport à la mort se manifeste aussi dans la manière d'appréhender la douleur. Le dogme chrétien exhorte à la résignation face à la souffrance parce qu'elle est voulue par Dieu, le médecin n'étant qu'un assistant impuissant. La douleur est souvent rapprochée du péché originel ou incarne le martyr de Christ sur la Croix et le « malade-pécheur » doit se soumettre pour se purifier et expier. La vaudoise Élisabeth Guiguer résume tout à fait cette pensée dans une lettre à sa nièce : « *Notre devoir est de nous soumettre aux uns et aux autres [maux physiques et moraux] avec une entière résignation à la volonté de Dieu qui n'a pas jugé à propos que nous fussions*

⁴⁹ FAVRE Robert, *La mort dans la littérature... op.cit.*, p. 220.

⁵⁰ Sur le suicide au siècle des Lumières, voir D. Godineau, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2012.

⁵¹ Bibliothèque universitaire de Genève, Ms fr 4734, Journal de Jeanne Bellamy-Prévost, 18 mai 1772.

⁵² AMT, fonds Du Bourg, 5S457, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 25 mars 1787.

*parfaitement heureux dans ce monde*⁵³ ». Abnégation et patience ; protestants et catholiques se rejoignent souvent dans l'énonciation d'une conception religieuse des causes de la maladie et de la souffrance. Toutefois, la dimension expiatoire de la douleur ne fait pas l'unanimité, et l'indignation peut supplanter la pieuse passivité. Le second XVIII^e siècle voit effectivement fleurir différents discours s'opposant à la résignation.

Nombre de femmes et d'hommes, face aux tourments des chairs, s'érigent contre l'idée d'une valeur positive de la souffrance, ébranlant la vision du « malade-pécheur ». Difficilement supportable, elle doit être combattue, ce qui indique indéniablement une laïcisation de la douleur. Les perceptions évoluent, marquées par la déchristianisation et la séparation entre science et métaphysique, « source de rationalisation⁵⁴ ». Les médecins cherchent ainsi à mesurer la sensibilité en s'interrogeant sur les propriétés de la fibre vivante : la souffrance est progressivement appréhendée en dehors de sa signification religieuse⁵⁵. Elle signale un problème dans l'organisme et peut être salutaire ; la manifestation d'une « crise » permet l'expulsion du mal. Certains pensent encore que lors des opérations et des accouchements, elle suscite de meilleurs résultats, mais la plupart des médecins ne restent pas insensibles aux tourments de leurs malades⁵⁶. Ils évaluent la douleur causée par des traitements parfois très violents.

Parallèlement, le refus clair d'endurer la souffrance apparaît dans les correspondances. Marie de Livry, catholique sans être fervente, écrit à sa correspondante toulousaine après le décès de sa sœur : « *Dans l'état où elle étoit vous ne pouviez pas désirer de la conserver, il vaut mieux mourir que de souffrir perpétuellement*⁵⁷ ». De la même manière, elle commente la mort de Victoire, une des filles d'Élisabeth Du Bourg, encore enfant : « *Vous avés une consolation dans votre malheur qui est d'être sûre que l'objet actuel de vos regards jouit à présent d'un bonheur que vous n'auriez jamais été à même de luy procurer. Vous savez à présent que toute la vie de M^{lle} votre fille n'aurait été qu'une souffrance continue, il n'y avoit point de remède à son mal*⁵⁸ ». La protestante Pauline d'Albis est du même avis : « *Je t'avoue que la mort de ma cousine de Maucler m'a peu chagrinée : elle étoit dans un état qui faisoit désirer la mort ; ce n'est pas vivre que d'exister si douloureusement. Ses maux surpassaient ceux que contenoit la boîte de Pandore*⁵⁹ ». La douleur éprouvée par les malades, la longueur de la maladie et la charge émotionnelle et matérielle qu'elle constitue pour l'entourage, peuvent ainsi amener les épistoliers à souhaiter la mort d'un proche. Loin d'être considérée négativement, le trépas a alors valeur de délivrance face à des souffrances jugées injustes et insupportables.

Il resterait tant à dire sur la mort qui imprègne les récits des hommes et des femmes des Lumières, dans le secret d'un journal intime ou la publicité d'une lettre annonçant la sinistre nouvelle. En laissant une place généreuse aux mots des scripteurs, on n'a fait ici qu'esquisser certains traits caractéristiques de cette époque qui voit naître

⁵³ ACV, P de Mestral section I 65/560, lettre d'Élisabeth Guiguer à nièce sa Mathilde Guigner, 7 juillet 1799.

⁵⁴ REY Roseline, *Histoire de la douleur*, Paris, Editions La Découverte, 1993, p. 107.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 109.

⁵⁶ PETER Jean-Pierre, « Silences et cris. La médecine devant la douleur ou l'histoire d'une éliation », *Le genre humain*, n°18, 1988, p. 177-194. La laïcisation de la douleur s'accompagne bien sûr d'une sécularisation de la mort avec le remplacement progressif du confesseur par le médecin au chevet du mourant, sorte de « reconduction et adaptation de la mort chrétienne » selon VOVELLE Michel, *Mourir autrefois...op.cit.*, p. 191.

⁵⁷ AMT, fonds Du Bourg, 5S456, lettre de Mme de Livry à Mme Du Bourg, 31 juillet 1772.

⁵⁸ *Ibidem*, 5 décembre 1772.

⁵⁹ D'ALBIS Pauline, *Lettres à Angletine*, présentées et commentées par Jean d'Albis, Limoges, Editions Souny, 1985, lettre du 8 décembre 1786.

de nouveaux rapports au corps et à la foi modelant en retour de nouvelles manières de dire, et parfois d'appréhender, la perte de l'autre. La mort narrée laisse aussi transparaitre ses enjeux. Derrière l'expression d'une sensibilité renouvelée et d'émotions qui témoignent d'un resserrement autour de la cellule conjugale, apparaissent en filigrane les rapports de pouvoir au sein de la famille avec la place donnée aux fils, les responsabilités dans la gestion des corps via les soins portés aux mourants, tout comme les appétits financiers et les stratégies de survie de la parenté lisibles dans les remarques relatives aux héritages. La mort demeure un événement social expliquant la grande variabilité de ses interprétations et des manières de la « vivre » et d'en rendre compte.